

Relevé de décisions

Conseil de l'INSPÉ de Bretagne du 29 novembre 2024

Au cours de sa séance du 29 novembre 2024, le conseil d'INSPÉ a

➤ adopté :

- la délibération 2024-26 portant approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 (NPPV : 2 – Pour : 22)
- la délibération 2024-27 portant sur les statuts de l'INSPÉ, sous réserve d'une version rédigée avec une écriture plus inclusive. La mise à jour de ces statuts se justifie par les évolutions réglementaires et organisationnelles ainsi que par la mise en cohérence avec le fonctionnement effectif de l'institut (NPPV : 3 – Abstention : 4 – Pour : 17)
- la délibération 2024-28 portant sur le budget 2025, dont les principes de construction s'appuient sur la sincérité budgétaire, la priorisation sur le fonctionnement général et dans le cadre de la TES, la réduction des consommations et le soutien de la cohésion des équipes (Unanimité – Pour : 24)
- la délibération 2024-29 portant sur le DU Pilotage pédagogique et éducatif, proposé aux personnels de direction et inspecteurs stagiaires, en partenariat avec l'IH2EF et l'académie de Rennes (Unanimité – Pour : 24)

➤ entendu des informations et débattu sur :

- les résultats des élections des représentants des usagers au conseil d'INSPÉ. La liste « Voix étudiante et engagée » a été élue.
- un point d'actualités sur la licence PE. La position du bureau de l'INSPÉ, nouvellement créé, consiste à attendre une réactivation officielle de la réforme tout en poursuivant la réflexion avec le Réseau des Inspé, le Réseau des VP CFVU, France Universités et en prenant en compte l'évolution des effectifs dans l'académie de Rennes.

Rennes, le 29/11/2024

Le directeur de l'INSPÉ de Bretagne



Nicolas TOCQUER